



## Avocat qui n'as pas fait son travail..?

Par **fred18**, le **29/07/2014** à **17:38**

Bonjour,

J'ai eu un litige lors de l'achat d'un véhicule en 2012. Un contrôle technique de complaisance à été fait par l'ancien vendeur.

J'ai acheté ce véhicule le jeudi 5 juillet avec un CT ok jusqu'au 6 juillet.  
je suis aller faire ma carte grise le lundi 9 juillet et on m'as demandé de repassé le CT puisque la date était dépassé.(chose que je ne savais pas...)

j'ai repassé le CT le mercredi 11 juillet.

Celui ci n'as pas été valide, une contre visite était nécessaire sur les mêmes travaux qui avaient été soit disant réalisés quelques semaines au par avant par l'ancien propriétaire....

J'ai fais appel par deux fois à un conciliateur de justice(le premier RDV le vendeur n'est pas venu sans prévenir personne)

Puis j'ai pris en 2013 un Avocat:

Je n'ai vu celui ci qu'une seule fois, il n'as jamais demandé les factures des travaux effectués.

Il n'as jamais répondu à mes mails.

La partie adverse et moi même avons été déboutés fin 2013 sans appel possible.

Mes questions :

Mon Avocat me demande le reste de ses honoraires soit près de 1000 euros.

J'ai durant cette période subit un accident de travail et n'ai pu m'occuper de cette affaire faisant confiance à l'Avocat.

Le fait de payer les honoraires me dérange pas si il avait simplement demandé les factures des travaux! Cela aurait démontré la mauvaise foi du propriétaire!

A t il fait sont travail correctement?

Merci,  
Fred